



**BILAN 2011 ET ORIENTATIONS 2012
DE LA SECURITE ROUTIERE EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Point presse de M. Raphaël BARTOLT,
Préfet de Meurthe-et-Moselle**

**Mardi 31 janvier 2012, à 15h30
Bureau de M. le préfet**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

SOMMAIRE

I. Bilan 2011 : un nombre d'accidents stables, mais une mortalité en hausse en Meurthe-et-Moselle

1. Les chiffres de l'accidentologie en Meurthe-et-Moselle
2. L'association alcool-stupéfiants et le non port de la ceinture, principaux facteurs d'accidents mortels
3. Une hausse préoccupante des infractions routières

II. Orientations pour 2012 : agir toujours et encore sur le comportement des usagers pour lutter contre l'insécurité routière

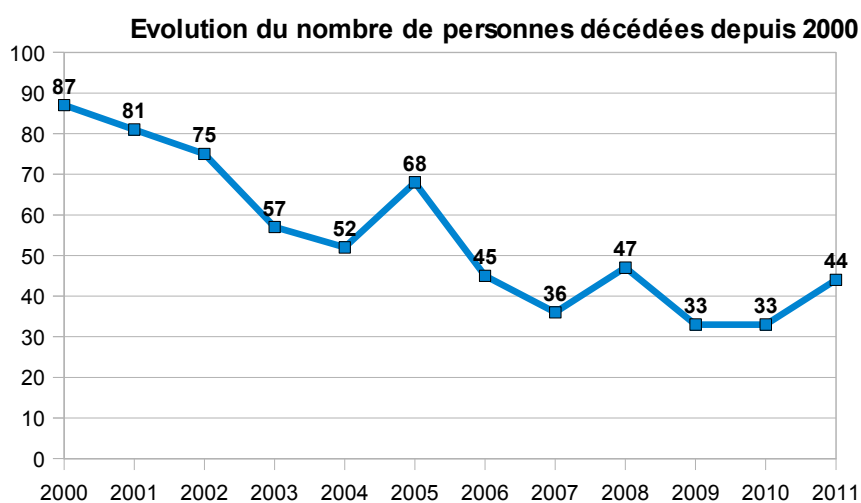
1. Intensifier la lutte contre le facteur alcool/stupéfiants, véritable fléau sur nos routes
2. Renforcer la vigilance au volant et faire évoluer le comportement des usagers
3. Poursuivre les efforts menés dans la lutte contre la vitesse pour la sécurité de tous

I. Bilan 2011 : un nombre d'accidents stables, mais une mortalité en hausse en Meurthe-et-Moselle

1. Les chiffres de l'accidentologie en Meurthe-et-Moselle

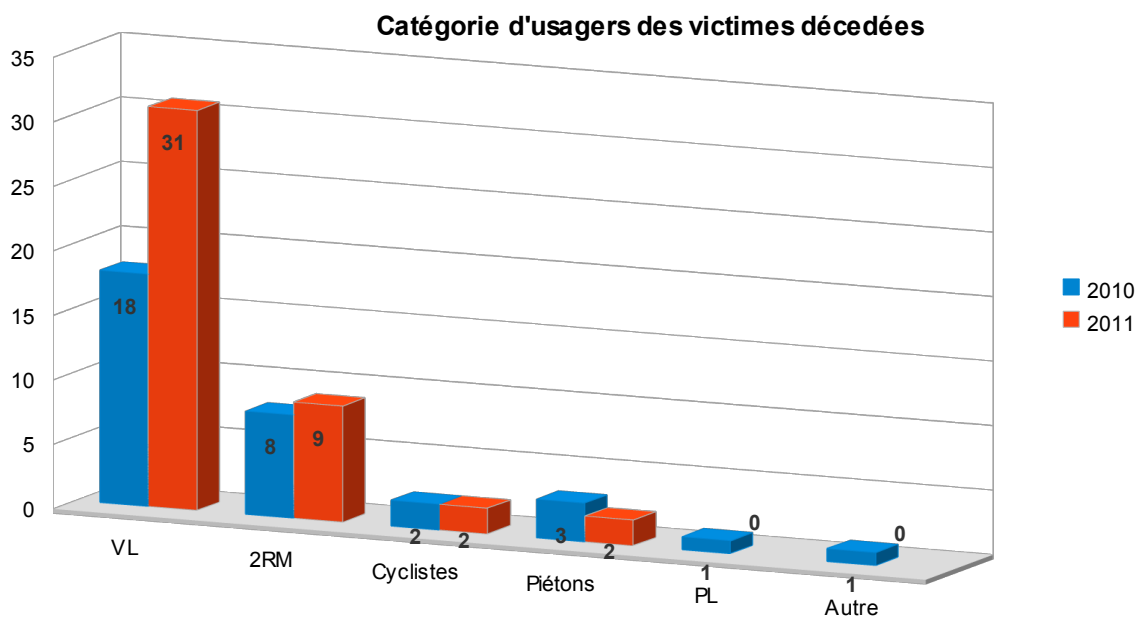
➤ 44 personnes décédées sur les routes

Le bilan d'année 2011 compte 44 personnes décédées sur les routes du département, soit une hausse de 11 personnes décédées par rapport aux deux années précédentes où il avait été déploré 33 victimes.



En 10 ans, le nombre de personnes décédées sur les routes a été **divisé par 2** en Meurthe-et-Moselle.

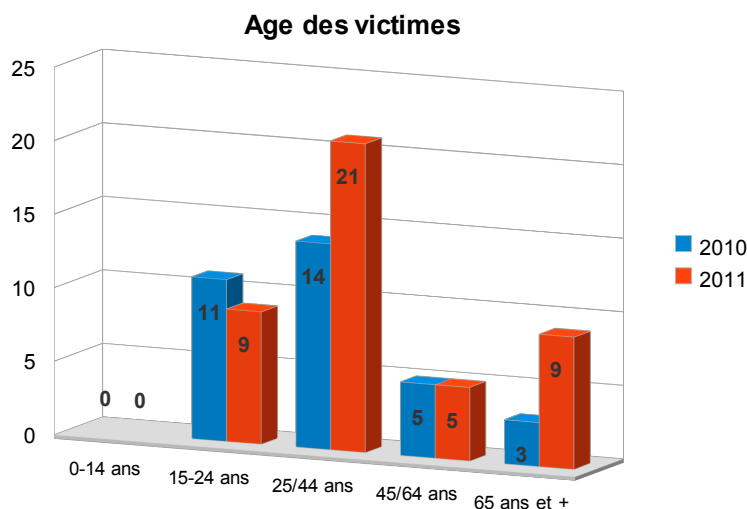
➤ **Zoom sur la catégorie d'utilisateurs victimes d'accidents mortels**



Constat :

- ➔ forte augmentation du nombre de décès parmi les usagers de véhicule léger (31 en 2011 contre 18 en 2010) dont 20 conducteurs et 11 passagers.
- ➔ stabilité du nombre de personnes décédées parmi les usagers vulnérables (deux roues motorisés + cyclistes + piétons = 13).

➤ **Zoom sur les tranches d'âges des personnes décédées**



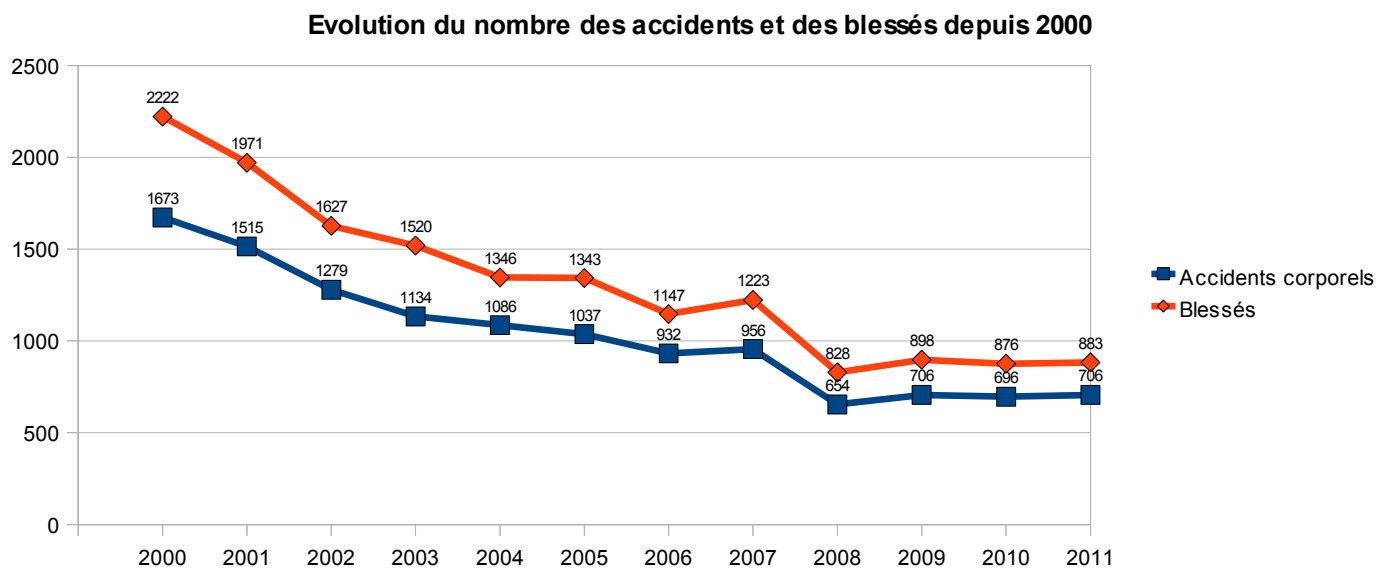
Les deux tranches en forte augmentation sont les **25 / 44 ans** et les **65 ans et +**.

C'est la première année où l'on constate une augmentation aussi importante de l'accidentologie des seniors.

➤ **Un nombre d'accidents et de blessés stables par rapport aux deux dernières années**

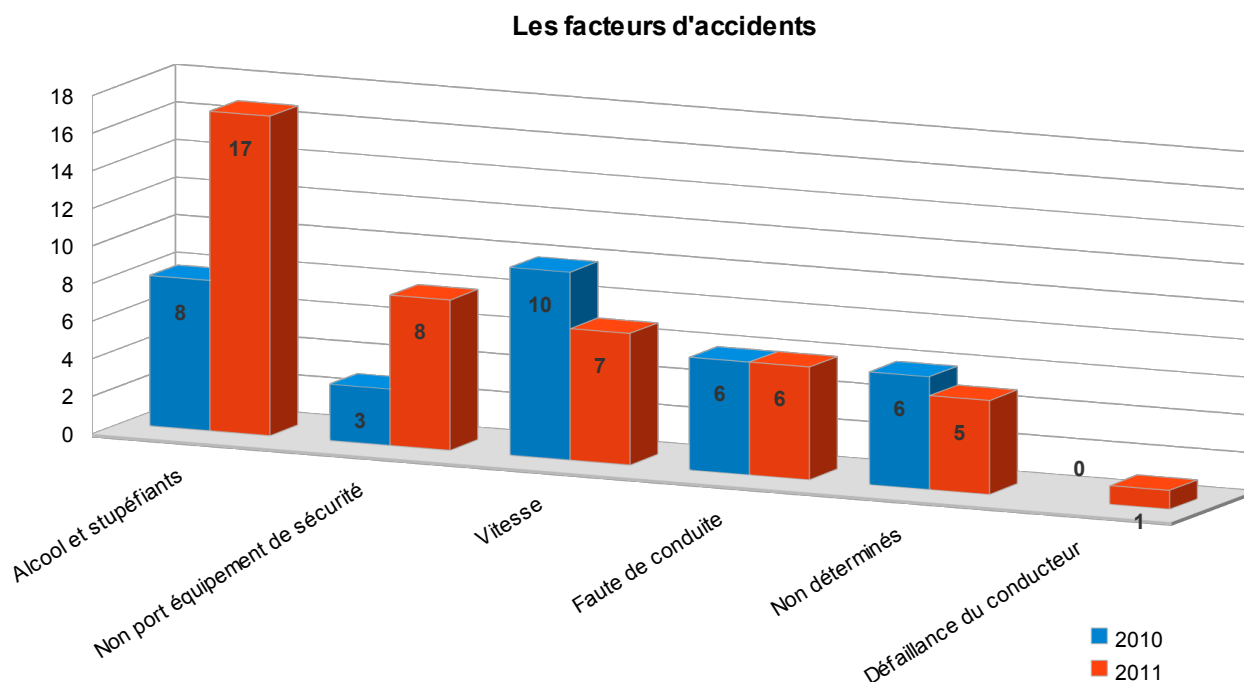
Un nombre d'accidents corporels stables : 706 en 2009, 696 en 2010 et 706 en 2011.

Un nombre de blessés stables : 898 en 2009, 876 en 2010 et 883 en 2011.



En 10 ans, le nombre d'accidents et de blessés a diminué d'environ 60% en Meurthe-et-Moselle.

2. L'association alcool/stupéfiants et le non port de la ceinture, principaux facteurs d'accidents mortels



(cette analyse ne porte que sur les accidents mortels car les données sur les accidents et les blessés ne seront consolidées qu'au cours du deuxième trimestre 2012)

Le facteur **alcool-stupéfiants** est en forte hausse (+ 8 tués) et représente **36%** des accidents mortels en 2011. **La tranche d'âge la plus touchée est celle des 25 / 44 ans.**

Le **non port de la ceinture de sécurité** est relevé comme deuxième facteur d'accidents mortels (8 tués) et représente **18%** des accidents mortels en 2011. **La tranche d'âge la plus touchée est celle des 15 / 24 ans.**

La vitesse représente encore **16%** des accidents mortels malgré une baisse encourageante par rapport à 2010. En effet, en 2010, la vitesse était le premier facteur d'accident mortel.

3. Une hausse préoccupante des infractions routières

Les infractions routières relevées par les forces de l'ordre lors de contrôles en 2011 en Meurthe-et-Moselle s'élevaient à **3 621** contre 3 397 en 2010, soit une augmentation de **+ 6,6%**.

Parallèlement, le nombre de décisions de suspensions du permis de conduire dans le département est de **2 566** en 2011 contre 2 360 en 2010, soit une hausse de **+ 8,7%**.

Globalement, ces augmentations sont essentiellement dues à la constatation d'infractions liées à la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, premier facteur d'accidents mortels.

II. Orientations pour 2012 : agir toujours et encore sur le comportement des usagers pour lutter contre l'insécurité routière

Tous les acteurs de la sécurité routière se mobilisent pour faire reculer l'accidentologie. Ainsi dès le 17 janvier, la commission des usagers de la route s'est réunie et un comité stratégique de la sécurité routière va se réunir dans les prochaines semaines avec les services de l'Etat, les associations et les collectivités.

Les deux leviers de lutte contre l'insécurité routière que sont le volet préventif (éducation et communication) et le volet répressif (contrôles et sanctions) seront à nouveau mis en oeuvre en 2012.

1. Intensifier la lutte contre le facteur alcool et stupéfiants, véritable fléau sur nos routes

➤ des partenariats actifs pour des actions de prévention ciblées

C'est un fait connu et constant au niveau national. Depuis l'an 2000, le taux d'implication de l'alcool dans les accidents mortels oscille autour des 30%.

L'analyse de l'accidentologie locale révèle que le facteur alcool/stupéfiants :

- reste très présent dans les accidents mortels impliquant les jeunes de 15 à 24 ans (5 jeunes décédés)
- toutefois, la catégorie d'usagers la plus concernée est celle des 25/44 ans (10 personnes décédées)

Il faut donc intensifier les efforts de sensibilisation et de prévention auprès des usagers de la route en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du département par le biais du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) :

- poursuivre les partenariats avec les établissements scolaires et universitaires : organisation de journées de sécurité routière incluses dans les projets pédagogiques ; actions concertées lors des galas étudiants ; mises en place de stand de prévention lors d'événements festifs importants ...
- renforcer les actions de prévention au sein des entreprises: ainsi le 1er février sera actualisée la charte de partenariat avec la FD BTP, l'OPPBTP et la CARSAT pour prévenir les risques routiers dans les entreprises du BTP.
- responsabiliser l'ensemble de nos concitoyens face aux dangers de l'alcool au volant et leur faire prendre conscience du rôle crucial que chacun d'entre nous doit jouer (cf. la campagne de communication nationale "quand on tient à quelqu'un, on le retient")
- banaliser le geste de l'autocontrôle grâce aux éthylotests : Rappel : depuis le 1er décembre 2011, les établissements ouverts la nuit et servant de l'alcool ont l'obligation de mettre à disposition de leur clientèle des éthylotests chimiques ou électroniques.

➤ des contrôles coordonnés pour une meilleure efficacité

- renforcer encore la coordination des actions de contrôles des forces de l'ordre pour multiplier les opérations sur le terrain et développer chez l'utilisateur le sentiment de pouvoir être contrôlé partout et à toute heure.
- des contrôles ciblés en période de fêtes ou en week-end pour lutter contre l'alcoolisation festive, mais aussi des contrôles aléatoires pour lutter contre l'alcoolisation au quotidien (domicile, bars ...)

2. Renforcer la vigilance au volant et faire évoluer le comportement des usagers

➤ Lutter contre le relâchement des comportements et prendre en compte la vulnérabilité des seniors

Au regard du bilan de l'accidentologie 2011, le **non port de la ceinture** de sécurité et **l'accidentologie des seniors**, sont les 2 axes particuliers à développer en 2012 dans le cadre du PDASR (plan départemental d'actions pour la sécurité routière) via l'appel à projets en lien avec les associations et les collectivités territoriales.

Des actions de sensibilisations ciblées seront mises en place de manière partenariale sur l'ensemble du département (concernant les seniors, à titre d'exemple, une journée de sensibilisation a déjà été réalisée le 06/01/12 pour la ville d'Houdemont, et un projet est en cours pour la ville de Vandoeuvre-les-Nancy).

Des contrôles axés sur le port de la ceinture de sécurité seront organisés partout et tout le temps.

➤ Déployer les dispositifs de contrôle de franchissement de feux rouges, agir pour la sécurité des usagers vulnérables

Les dispositifs de contrôles de franchissement de feux rouges ont montré leur efficacité pour lutter contre les fautes de comportements en ville pouvant nuire gravement aux usagers les plus vulnérables.

Ainsi, après un an de fonctionnement des 4 premiers dispositifs, on constate une baisse de 46% des infractions relevées, prouvant ainsi leur efficacité dissuasive.

	2010	2011	Évolution %
Feux rouges	15 766	8 558	- 46%

A ce jour, les 12 dispositifs de contrôle de franchissement de feux rouges dans l'agglomération nancéienne sont opérationnels, les deux derniers ont été mis en service cette nuit.

On constate une conduite plus apaisée en ville aux abords de ces dispositifs.

D'autres dispositifs de ce type vont être déployés dans les autres villes du département en 2012.

3. Poursuivre les efforts menés dans la lutte contre la vitesse pour la sécurité de tous

- La vitesse apparaît en 2011 comme le 3^e facteur d'accident mortel, alors qu'elle était en 2010 la principale cause de mortalité dans le département.

- Cette baisse encourageante peut s'expliquer en partie par la politique de contrôle/sanction, mais aussi par une certaine prise de conscience d'une majorité des usagers de la route. La confirmation de cette tendance sera particulièrement surveillée dès les premiers mois de l'année.

- Les radars de vitesse : actuellement 14 radars fixes sont en service (1 radar a été désinstallé à Laxou (4 vents) pour la réalisation d'un carrefour giratoire).

	2010	2011	Évolution %
Radars fixes	394 379	250 032	- 37%
Radars embarqués	58 395	114 273	+ 96%

1 site est en étude sur la commune d'Essey pour le déploiement d'un nouveau radar fixe.

• **Les radars pédagogiques** : pour rappel, la dépose des panneaux de présignalisation des radars fixes est conditionnée par l'installation de radars pédagogiques, dans la zone amont des radars fixes. La zone concernée peut être étendue de plusieurs centaines de mètres à plusieurs kilomètres.

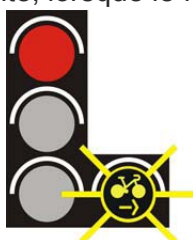
Le premier radar pédagogique du département va être installé à Ceintrey sur la RD 913. Le déploiement de l'ensemble des radars pédagogiques se déroulera sur l'année 2012 en prenant également en compte des zones dangereuses où il n'y a pas nécessairement de radars fixes.

• **Les mesures issues du décret 3 janvier 2012**

- ✓ interdit la détention, le transport et l'usage des « **avertisseurs de radars** », interdiction sanctionnée d'une amende de 1 500 € et d'un retrait de six points du permis
- ✓ interdit l'usage d'un **téléphone** tenu en main, l'amende passe de 35 à 135 € et le retrait de points de deux à trois points
- ✓ le visionnage d'un **écran de télévision**, l'amende passe de 135 à 1 500 € et le retrait de points de deux à trois points
- ✓ la détention d'une **plaque d'immatriculation** non conforme, l'amende passe de 68 à 135 €
- ✓ la circulation sur une **bande d'arrêt d'urgence** de 35 à 135 € y compris le franchissement de la bande d'arrêt d'urgence
- ✓ Réprimer l'absence d'usage d'un **éthylotest antidémarrage** dans le cas où le véhicule doit en être obligatoirement équipé
- ✓ obligation pour les usagers de véhicules à deux roues motorisés d'une cylindrée supérieure à 125 cm³, du port d'un vêtement muni d'un équipement rétro réfléchissant (150cm² mini) au 1 janvier 2013

• **Les mesures issues de l'arrêté du 12 janvier 2012**

- ✓ Nouvelle signalisation permettant aux cyclistes, à certains carrefours et sous réserve de la priorité accordée aux autres usagers, de tourner à droite ou, d'aller tout droit s'il n'y a pas de voie à droite, lorsque le feu est rouge.



- ✓ C'est le maire qui décide d'instaurer ce dispositif.
- ✓ Les nouveaux panneaux et feux ne donnent pas tous les droits aux cyclistes. Ils doivent faire preuve de prudence et respecter la priorité accordée aux autres usagers notamment les piétons.

Conclusion

Cette année, dans une logique de transparence vis à vis du grand public et de partenariat renforcé avec le réseau des acteurs de la sécurité routière (forces de l'ordre, collectivités territoriales, associations, intervenants départementaux de la sécurité routière...), le baromètre départemental de l'accidentalologie routière sera mis en ligne tous les mois sur le site internet de l'Etat en Meurthe-et-Moselle: www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

Détail du baromètre :

- évolution du nombre des accidents, personnes décédées et blessées
- données nationales
- répartition des personnes décédées par catégories d'usagers et par tranches d'âge